SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2021
À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
6822, CHEMIN ROYAL A SAINT-LAURENT – ÎLE D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Andréanne Lapointe DeBlois, conseillère
André Vézina, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller
Marc-Goulet, conseiller
Marion Richard, conseiller
Olivier Parent, conseiller
Yves Coulombe, maire

ABSENTS :

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et le maire
6. Résolution : Nomination – Maire suppléant
7. Résolution : Ajout de signataire – Caisse Desjardins
8. Résolution : Attribution des dossiers aux élus(es)
9. Résolution : Octroi de contrat- Construction plateforme pour entretien nouvelle unité de toit
10. Résolution : Contrat-récupération de taxes à la consommation – Malette
11. Résolution : Honoraires professionnels – SNC Lavalin
12. Résolution : Dépôt du rapport d'audit portant sur l'adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations de la Commission municipale.
13. Résolution : Adoption du plan triennal des immobilisations 2022-2023-2024
14. Résolution : Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
15. Résolution : Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
16. Résolution : Appui au projet de lutte contre la renouée japonaise
17. Avis de motion-Règlement numéro 613-2022 déterminant le taux de taxes foncières générales à taux variés, le taux des taxes spéciales, les différents taux de taxes pour les services et les intérêts abrogeant le Règlement numéro 597-2021

18. Avis de motion – Règlement numéro 614-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus (es)

19. Comptes à payer

20. Correspondance

21. Varia

22. Période de questions

23. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Madame Michelle Moisan, directrice générale/présidente d'élections a mentionné en privé que monsieur Richard Marion peut assister à la rencontre, mais ne peut pas voter, car il n'a pas été assermenté à cause des délais prévus à la Loi sur les Élections et les référendums.

RÉSOLUTION NO : 1793 -21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1794-21

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 NOVEMBRE 2021

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **novembre** 2021 : **9**
Coût des travaux : **420 000** $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1795-21

6. NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à la majorité** des conseillers présents de nommer Marc-André Goulet pour agir à titre de maire suppléant.

RÉSOLUTION NO : 1796-21

7. AJOUT DE SIGNATAIRE – CAISSE DESJARDINS

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à la majorité** des conseillers présents que M. Marc-André Goulet, soit ajouté à titre de maire suppléant pour la signature des chèques auprès de la Caisse Desjardins en l'absence du maire, Yves Coulombe ou de la directrice générale, Michelle Moisan.

RÉSOLUTION NO : 1797-21

8. ATTRIBUTION DES DOSSIERS AUX ÉLUS

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe-DeBlois, et **résolu à la majorité** des conseillers présents de répartir les dossiers municipaux tel qu'inscrit plus bas :

Agriculture	**Yves Coulombe**
Bibliothèque	**Marc-André Goulet**
Comité consultatif d'urbanisme	**Olivier Parent, André Vézina**
Comité des loisirs & fêtes	**Andréanne Lapointe DeBlois**
Comité environnement / embellissement	**Marion Richard**
Communauté métropolitaine de Québec	**Yves Coulombe**
Parc maritime	**Yves Coulombe**
Culture, patrimoine & tourisme (Saint-Laurent Village Maritime)	**Marion Richard**
Infrastructures	**André Vézina, Marion Richard**
Journaux communautaires et communications	**Andréanne Lapointe-DeBlois**
MADA / Famille / Comité de bienvenue	**Marc-André Goulet**
Marina	**Yves Coulombe, Olivier Parent**
Service incendie / Sécurité civile / Sûreté du Québec	**Bruno Gosselin**
Transport (PluMobile)	**Andréanne Lapointe-DeBlois**

RÉSOLUTION NO : 1798-21

9. OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION PLATEFORME POUR ENTRETIEN NOUVELLE UNITÉ DE TOIT

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe-DeBlois, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'octroyer un contrat pour un maximum de 4 000 $ à Usinage SP Custom pour la construction d'une plateforme sécuritaire afin de permettre l'accès à la nouvelle unité de toit installée à l'Édifice municipal en octobre 2021 et dont les deniers proviendront de la TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION NO : 1799-21

10. CONTRAT – RÉCUPÉRATION DE TAXES À LA CONSOMMATION - MALETTE

ATTENDU QU'UNE portion de l'édifice sis au 7014 Royal servira à des fins commerciales ou locatives,

Il est **proposé** par Olivier Parent, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'octroyer un contrat pour un maximum de 6 500 $ à Mallette s.e.n.c.r.l. afin d'optimiser le pourcentage de récupération de taxes à la consommation pour la rénovation de Espace F.-X.-Lachance et dont les deniers proviendront des fonds généraux ou des fonds non-affectés de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1800-21

11. HONORAIRES PROFESSIONNELS – SNC LAVALIN

ATTENDU les nombreuses exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU certaines modifications requises pour intégrer les informations des addendas aux plans déjà préparés;

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'accepter de payer les honoraires professionnels additionnels de SNC Lavalin jusqu'à concurrence de 5 500 $ pour la finalisation les plans et addenda pour le puits du futur kiosque sanitaire ainsi que pour la mise à niveau du puits d'Espace F.-X-Lachance et du terrain des loisirs et dont les deniers proviendront des fonds généraux ou des fonds non-affectés de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1801-21

12. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Il est **proposé** par Olivier Parent, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'approuver le dépôt par la directrice générale du rapport d'audit de la Commission municipale portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1802-21

13. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Il est **proposé** par Olivier Parent, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'adopter le plan triennal des immobilisations 2022-2023-2024 en pièce jointe.

Lors de la période de questions, il a été souligné qu'il manquait une ligne. Le plan sera corrigé lors de la prochaine séance publique du conseil.

RÉSOLUTION NO : 1803-21

14. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

ATTENDU Qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andréanne Lapointe-DeBlois
et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées à partir du surplus non-affecté par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

RÉSOLUTION NO : 1804-21

15. <u>AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION</u>

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 1803-21, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

ATTENDU QUE, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 25 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andréanne Lapointe-DeBlois et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 25 000 $ pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

RÉSOLUTION NO : 1805-21

16. <u>APPUI AU PROJET DE LUTTE CONTRE LA RENOUÉE JAPONAISE</u>

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à la majorité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à préparer une lette d'appui au projet l'Association forestière des 2-Rives de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour la lutte à la Renouée du Japon sur l'Île d'Orléans qui se tiendra sur une durée de trois (3) années au Parc maritime et de nommer M. Christian Plante, contremaître de la Municipalité afin d'agir à titre de délégué sur le comité consultatif.

17. <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2022 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À TAUX VARIÉS, LE TAUX DES TAXES SPÉCIALES, LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR LES SERVICES ET LES INTÉRÊTS ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉR 597-2021</u>

Andréanne Lapointe-DeBlois donne le présent avis de motion que le règlement 613-2022 sera adopté le 17 janvier prochain afin de déterminer les taux de taxes foncières générales, les taxes spéciales, les taux d'intérêts ainsi que les différents taux pour les services en 2022 et que le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité ou pour consultation au bureau municipal, 6822 chemin Royal.

18. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 614-2022 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES)

Andréanne Lapointe DeBlois donne le présent avis de motion que le règlement 614-2022 sera adopté le 17 janvier prochain, car en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification; et également, suite à l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), modifiant le contenu obligatoire de ce même code d'éthique.

RÉSOLUTION NO : 1806-21

19. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (**24 482,90** $) et le paiement des comptes (**134 543,91** $) totalisant **159 026,81 $** pour le mois de novembre 2021 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1806-21.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

20. CORRESPONDANCE

Lettre du MTQ confirmant certains aménagements visant à réduire la vitesse dans le cœur de la Municipalité en période scolaire.

21. VARIA

Il n'y a au aucun point ajouté au varia.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1807-21

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu** à la majorité des conseillers présents de lever la séance à 8 h 45.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	YVES COULOMBE MAIRE

« Je, Yves Coulombe maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».